

SYNCHRONY (CH) FUNDS - Synchrony (CH) Guardian (CHF)

Rapport annuel au 15 mars 2022

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	6
Notes aux états financiers	9
Rapport de performance	10
Rapport abrégé de la société d'audit	11



Quai de l'île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Florian MAGNOLLAY
Vice-président

Patrick BOTTERON
Membre
Directeur, BCV

Christian BEYELER
Membre

Oren-Olivier PUDER
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, directeur
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Frédéric NICOLA, sous-directeur
Antonio SCORRANO, sous-directeur

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
1212 Grand-Lancy

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale de Genève, Genève

Information aux investisseurs

Aucune information aux investisseurs à communiquer pour le présent rapport annuel.

Utilisation du revenu net au 15 mars 2022

Date Ex VNI : 15/06/2022
Date de paiement : 17/06/2022

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
	Non	4	CHF	0.85	0.2975	0.5525	0.5525

Chiffres comptables

Aperçu	Devise	16.03.21	16.03.20	16.03.19
		15.03.22	15.03.21	15.03.20
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	CHF	31'321'542.99	28'428'797.78	22'428'337.23
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	CHF	99.76	103.10	98.37
Total Expense Ratio (TER) synthétique		1.22%	1.22%	1.22%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)

	15.03.22	15.03.21
Avoirs en banque		
à vue	506'963.32	814'976.80
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	30'787'288.50	27'590'989.75
Autres actifs	49'243.35	42'518.65
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	31'343'495.17	28'448'485.20
Engagements envers les banques à court terme	-208.23	-326.26
Autres engagements	-21'743.95	-19'361.16
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	31'321'542.99	28'428'797.78

Evolution du nombre de parts du fonds

	Période comptable	16.03.21	16.03.20
		15.03.22	15.03.21
Position au début de la période comptable		275'743	228'005
Parts émises		94'550	103'868
Parts rachetées		-56'310	-56'130
Position à la fin de la période comptable		313'983	275'743

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	28'428'797.78	22'428'337.23
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-220'594.40	-193'804.25
Solde des mouvements de parts	3'925'913.23	4'844'247.37
Résultat total	-812'573.62	1'350'017.43
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	31'321'542.99	28'428'797.78

Compte de résultat	Période comptable	16.03.21	16.03.20
		15.03.22	15.03.21
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		0.00	0.05
Intérêts négatifs		-5'068.42	-9'703.43
Revenus des valeurs mobilières			
Parts d'autres placements collectifs		272'432.46	211'782.80
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		14'863.16	16'683.74
Total des revenus		282'227.20	218'763.16
Charges			
Intérêts passifs		-1.14	-0.02
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-287'277.53	-225'944.00
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-14'471.79	-10'347.81
Total des charges		-301'750.46	-236'291.83
Résultat net avant ajustements		-19'523.26	-17'528.67
Ajustements fiscaux *		291'955.72	229'311.47
Résultat net		272'432.46	211'782.80
Gains et pertes de capital réalisés		20'419.04	-205'292.78
Résultat réalisé		292'851.50	6'490.02
Gains et pertes de capital non réalisés		-1'105'425.12	1'343'527.41
Résultat total		-812'573.62	1'350'017.43
Utilisation du résultat du fonds			
	Période comptable	16.03.21	16.03.20
		15.03.22	15.03.21
Résultat net		272'432.46	211'782.80
Report de l'année précédente		2'398.39	11'209.99
Résultat disponible pour être réparti		274'830.85	222'992.79
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		266'885.55	220'594.40
Report à compte nouveau		7'945.30	2'398.39
Total		274'830.85	222'992.79

* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
------	-------------	----------------	---------	-------	---------------	------

Valeurs mobilières non cotées en bourse

Parts d'autres placements collectifs					30'787'288.50	98.22
---	--	--	--	--	----------------------	--------------

CH0026517240	SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP Bonds -I-	65'250	CHF	91.14	5'946'885.00	18.97
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	5'850	CHF	146.36	856'206.00	2.73
CH0038724818	Pictet CH - Sovereign Short-Term Money Market CHF -P dy-	1'000	CHF	887.74	887'740.00	2.83
CH0102907927	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV CHF Foreign Bonds -I-	61'000	CHF	95.86	5'847'460.00	18.65
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	19'250	CHF	96.73	1'862'052.50	5.94
CH0230260413	CSIF (CH) Bond Switzerland Domestic AAA-BBB Blue -FB-	3'750	CHF	1'010.31	3'788'662.50	12.09
CH0248680594	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Optimised SPI® -I-	24'000	CHF	150.69	3'616'560.00	11.54
CH0360417510	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony High Dividend Swiss Stock	8'000	CHF	123.27	986'160.00	3.15

Suisse					23'791'726.00	75.90
---------------	--	--	--	--	----------------------	--------------

LU0851563733	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (CHF) -I-	61'250	CHF	98.29	6'020'262.50	19.21
LU1162219346	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) Liquoptimum (CHF) I Ca	10'000	CHF	97.53	975'300.00	3.11

Luxembourg					6'995'562.50	22.32
-------------------	--	--	--	--	---------------------	--------------

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
-------------------	---------------	------

Avoirs en banque à vue	506'963.32	1.62
------------------------	------------	------

Parts d'autres placements collectifs	30'787'288.50	98.22
--------------------------------------	---------------	-------

Autres actifs	49'243.35	0.16
---------------	-----------	------

Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	31'343'495.17	100.00
---	----------------------	---------------

Engagements envers les banques à court terme	-208.23	
--	---------	--

Autres engagements	-21'743.95	
--------------------	------------	--

Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	31'321'542.99	
--	----------------------	--

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0026517240	SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP Bonds -I-	15'600	6'600
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	850	1'300
CH0038724818	Pictet CH - Sovereign Short-Term Money Market CHF -P dy-	1'000	0
CH0102907927	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV CHF Foreign Bonds -I-	14'650	6'900
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	3'075	3'725
CH0230260413	CSIF (CH) Bond Switzerland Domestic AAA-BBB Blue -FB-	800	275
CH0248680594	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Optimised SPI® -I-	5'200	4'000
CH0360417510	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony High Dividend Swiss Stock	1'250	500
LU0851563733	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (CHF) -I-	15'000	7'250

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

SYNCHRONY (CH) FUNDS	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des distributeurs
Synchrony (CH) Guardian (CHF)	0.90%*	Max. 2.50%

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion réduite

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser l'activité de distribution. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum des commissions de gestion à la charge des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de la part du fonds est déterminée à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire de la part du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'un fonds est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du fonds, réduite d'éventuels engagements du même fonds, divisée par le nombre de parts en circulation. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport de performance

		2019	2020	2021	2022 au 15 mars
Performance du fonds (lancé le 16.04.18)	%	6.69	0.04	3.65	-5.88

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit

Rapport de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du fonds de placements **SYNCHRONY (CH) FUNDS** avec les compartiments suivants :

- Synchrony (CH) Defensive (CHF)
- Synchrony (CH) Balanced (CHF)
- Synchrony (CH) Balanced (EUR)
- Synchrony (CH) Dynamic (CHF)
- Synchrony (CH) World Equity (CHF)
- Synchrony (CH) Guardian (CHF)
-

comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 15 mars 2022.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de Direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de Direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de Direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 15 mars 2022 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément ainsi que celles régissant l'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

KPMG SA

Yvan Mermod
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Santiago Ramos
Expert-réviseur agréé

Genève, le 28 juin 2022

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC